

RÉUNION D'OUVERTURE DU  
2 SEPTEMBRE 2026



Carrière de SCEY-SUR-SAÔNE

# **DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION**





# 01

## PRÉSENTATION DU PROJET



# PRÉSENTATION DU PROJET

Historique et rappel de l'activité actuelle

## ■ HISTORIQUE

L'exploitation régulière de la carrière a commencé en **1968** et une installation fixe de concassage-criblage a été mise en place en **1988**.

## ■ ACTIVITÉS

La carrière valorise le **gisement calcaire** (majoritairement du Bathonien) pour la fabrication de **granulats** pour le BTP (dont environ 25% pour l'industrie).

Elle accueille également des matériaux inertes (déchets terrassement, démolition,...) pour une valorisation dans le cadre de la remise en état (remblaiement) ou de recyclage.

## ■ SITUATION ACTUELLE

**Nexstone** (groupe COLAS) est actuellement autorisée à exploiter la carrière par arrêté préfectoral (AP) du 30 août 2018 et APc du 7 novembre 2023 :

- **Durée** : 10 ans (fin le 30 août 2028)
- **Superficie** : 16ha 83a 01ca
- **Tonnage extraction** : 220 000 tonnes par an



# PRÉSENTATION DU PROJET

## Description du projet

### ■ JUSTIFICATION

- Garantie d'un approvisionnement en granulats de qualité pour le BTP et les industries du secteur
- Poursuite de la valorisation des déchets inertes
- Maintient des emplois directs et induits
- Intérêt communal (participation financière via un bail de location de terrain)

### ■ PROJET SOLLICITÉ

Le projet porte sur les activités suivantes :

- **Durée** : 7 ans (5 ans d'extraction + 2 ans de remise en état)
- **Superficie** : 18ha 74a 73ca
  - extension de 1ha 74a 83ca
- **Tonnage d'extraction** : - 200 000 t/an en moyenne  
- 220 000t/an au maximum
  - diminution de 20 000t
- **Puissance installation de concassage-criblage** : 1 254kW
  - Idem AP actuel
  - augmentation de 354kW
- **Accueil matériaux inertes** : - 65 000t/an en moyenne  
- 110 000t/an au maximum
  - augmentation de 15 000t
- **Station de transit pour stockage des granulats**: 46 500m<sup>2</sup>
  - Idem AP actuel
  - augmentation de 11 500m<sup>2</sup>
- **Prélèvement d'eau souterraine** : 4 000m<sup>3</sup>/an au maximum
  - idem AP actuel

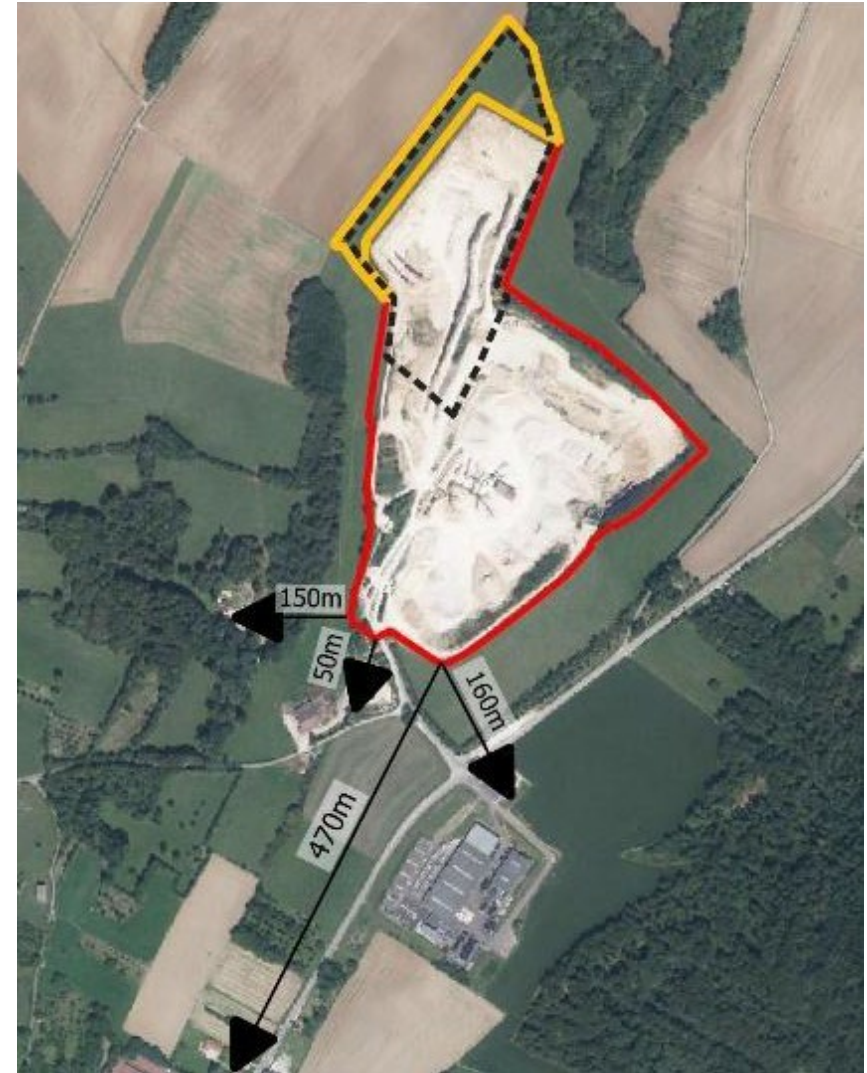


# PRÉSENTATION DU PROJET

## Localisation

### ■ Les constructions et habitations les plus proches du site :

- Un bâtiment agricole situé à 50m au Sud-Ouest du site
- Une station de lavage auto sur la Zone Artisanale de la Maze, à 160 m au Sud-Est de la carrière
- Des abris, cabanes de jardins et hangar entre 150 m et 200 m à l'Ouest du site
- Les premières habitations de Scey-sur-Saône et Saint Albin à 470 m au Sud-Ouest de la carrière.





# PRÉSENTATION DU PROJET

## Fonctionnement général du site

### ■ Horaires d'activité:

7h00 –22h00 du lundi au vendredi et éventuellement les samedis.

Plus usuellement : 7h30-12h00 / 13h30-17h00 du lundi au vendredi.

### ■ Les engins présents sur le site :

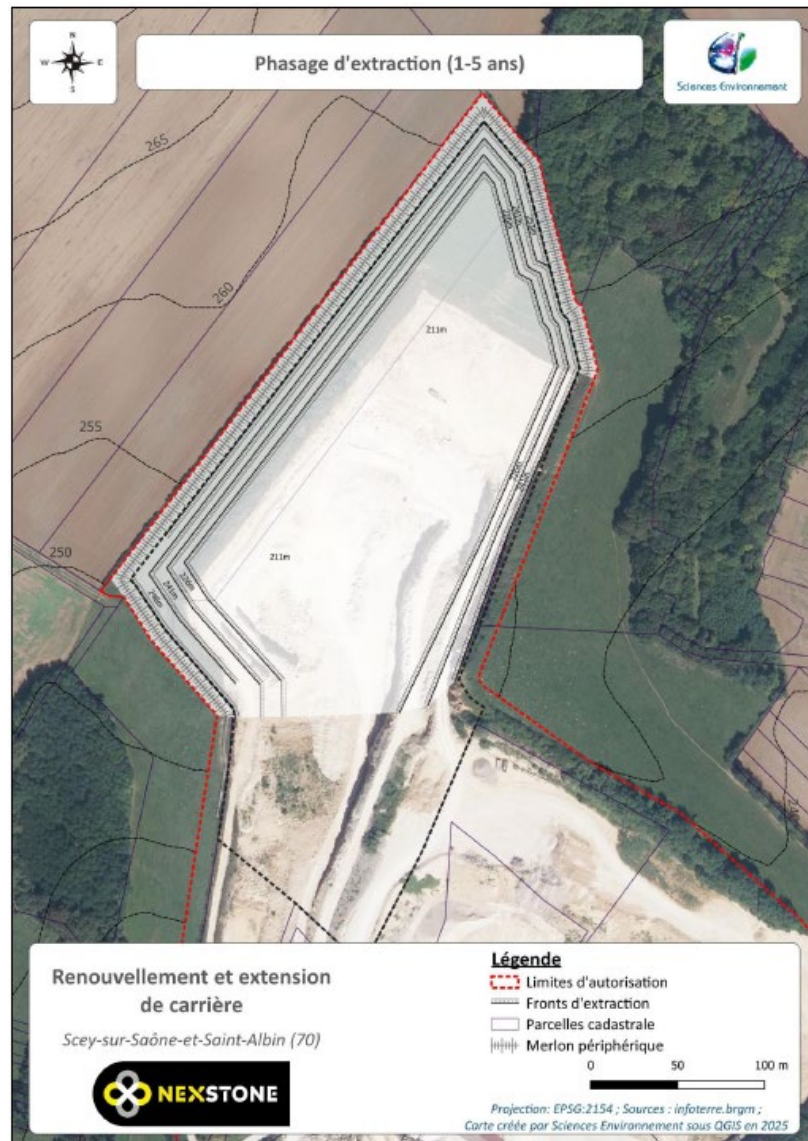
- 1 Installation de traitement fixe
- 1 Installation de traitement mobile (ponctuelle)
- 1 chargeuse
- 1 bull (ponctuel)
- 1 à 2 tombereaux
- 1 pelle
- Camions clients

### ■ Personnel:

2 à 4 personnes en permanence sur le site + intervenants ponctuels

# PRÉSENTATION DU PROJET

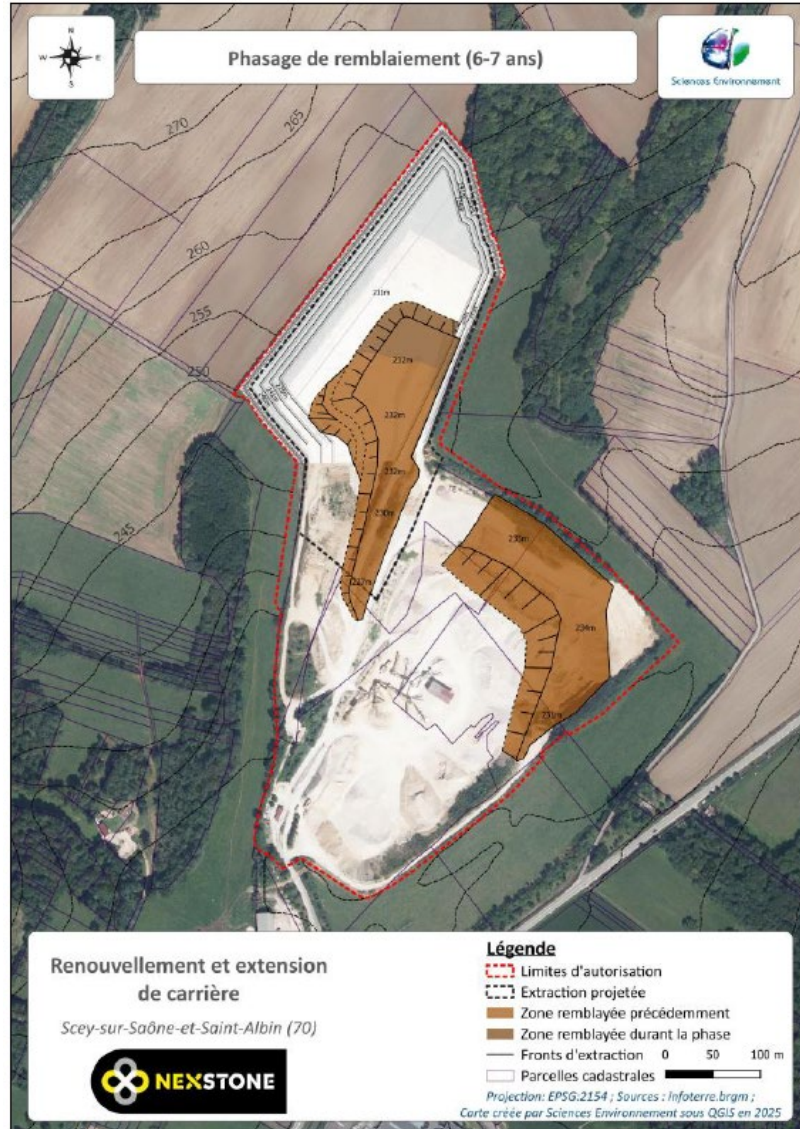
## Phasage extraction



|                                                                            | Phase 1   |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Surface de décapage (en m <sup>2</sup> )                                   | 11 500    |
| Volume de découverte (en m <sup>3</sup> )                                  | 25 800    |
| ⇒ dont volume de terre végétale (en m <sup>3</sup> )                       | 2 300     |
| ⇒ dont plaquettes/calcaires du Callovien non valorisable (m <sup>3</sup> ) | 23 500    |
| Volume de gisement (en m <sup>3</sup> )                                    | 499 200   |
| ⇒ dont stériles d'extraction (m <sup>3</sup> )                             | 21 100    |
| ⇒ dont volume de calcaire du Callovien valorisable (en m <sup>3</sup> )    | 55 000    |
| ⇒ dont volume de calcaire du Bathonien valorisable (en m <sup>3</sup> )    | 399 600   |
| ⇒ soit volume de gisement commercialisable (en m <sup>3</sup> )            | 454 600   |
| ⇒ soit volume de gisement commercialisable (en tonnes)                     | 1 000 000 |
| Durée                                                                      | 5 ans     |

# PRÉSENTATION DU PROJET

## Phasage remblaiement



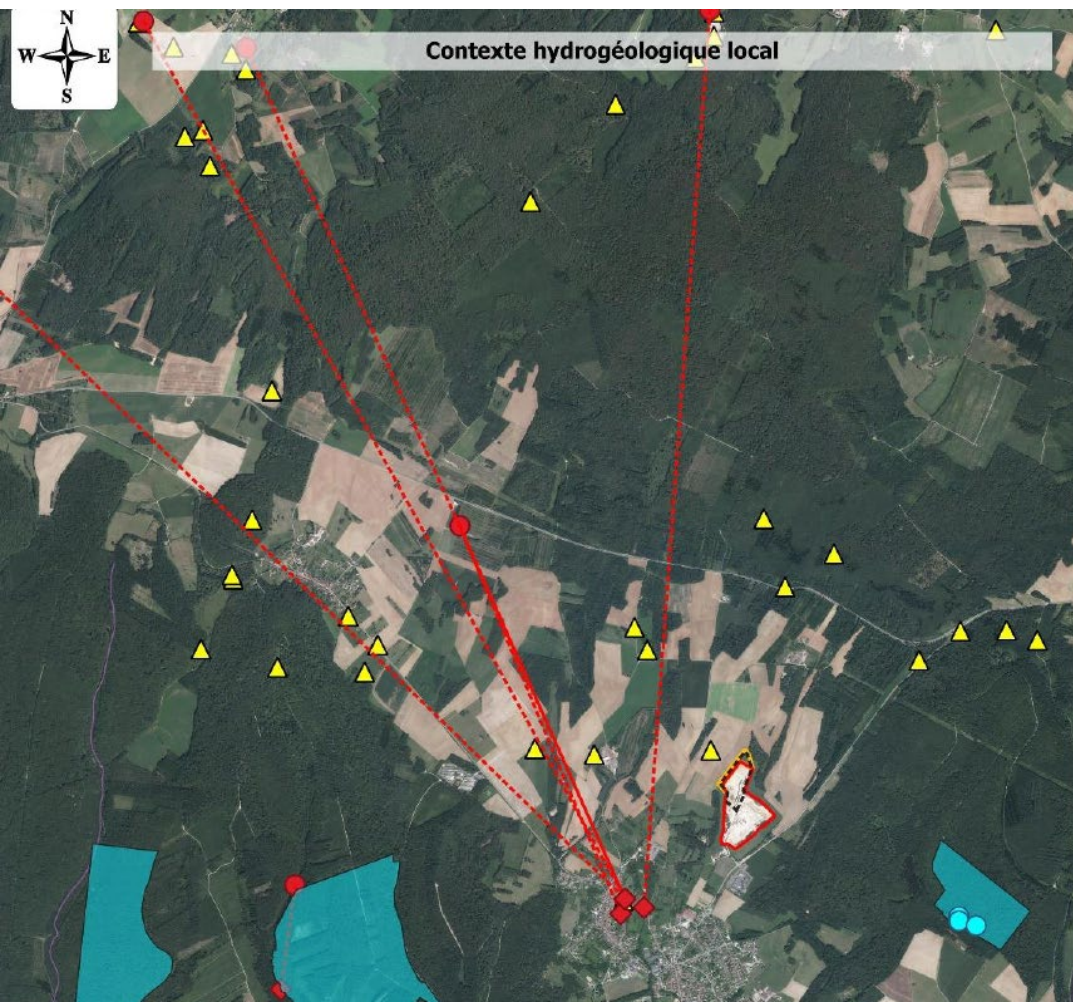
|                                                                                     |                                                                        | Phase 1 | Phase 2 | Total                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------|---------|------------------------|
| V <sub>site</sub> : Volume d'inertes produits sur site                              | Terre végétale (en m <sup>3</sup> )                                    | 2 300   | 0       | 2 300 m <sup>3</sup>   |
|                                                                                     | Plaquettes/calcaires du Callovien non valorisable (en m <sup>3</sup> ) | 23 500  | 0       | 23 500 m <sup>3</sup>  |
|                                                                                     | Calcaire du Bathonien non valorisable (en m <sup>3</sup> )             | 21 100  | 0       | 21 100 m <sup>3</sup>  |
| V <sub>stock</sub> : Volume d'inertes repris du stock actuel                        |                                                                        | 0       | 0       | 0 m <sup>3</sup>       |
| V <sub>acc</sub> : Volume d'inertes accueillis durant la phase (en m <sup>3</sup> ) |                                                                        | 166 700 | 66 700  | 233 400 m <sup>3</sup> |
| ⇒ Masse d'inertes accueillis durant la phase (t)                                    |                                                                        | 300 000 | 120 000 | 420 000 t              |
| V <sub>site</sub> + V <sub>stock</sub> + V <sub>acc</sub> :                         |                                                                        |         |         |                        |
| Somme des déchets inertes utilisables pour le remblaiement (en m <sup>3</sup> )     |                                                                        | 213 600 | 66 700  | 280 300 m <sup>3</sup> |
| Durée                                                                               |                                                                        | 5 ans   | 2 ans   | 7 ans                  |

| CODE DÉCHET | DESCRIPTION                                                                        | RESTRICTIONS                                                                                                                                                     |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 17 01 01    | Béton                                                                              | Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés  |
| 17 01 02    | Briques                                                                            | Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés  |
| 17 01 03    | Tuiles et céramiques                                                               | Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés  |
| 17 01 07    | Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses | Uniquement les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés                                                              |
| 17 02 02    | Verre                                                                              | Sans cadre ou montant de fenêtres                                                                                                                                |
| 17 03 02*   | Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron                                    | Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés. |
| 17 05 04    | Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse                        | A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés                                                         |
| 20 02 02    | Terres et pierres                                                                  | Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe                                                                |
| 10 11 03    | Déchets de matériaux à base de fibre de verre                                      | Seulement en l'absence de liant organique                                                                                                                        |
| 15 01 07    | Emballage en verre                                                                 | Triés                                                                                                                                                            |
| 19 12 05    | Verre                                                                              | Triés                                                                                                                                                            |



# 02

## MILIEU NATUREL



### Renouvellement et extension de carrière Scey-sur-Saône et Saint-Albin (70)



#### Légende

##### Emprises

- Autorisation actuelle
- Extension
- Extraction projetée
- Cavités souterraines

##### Formations géologiques

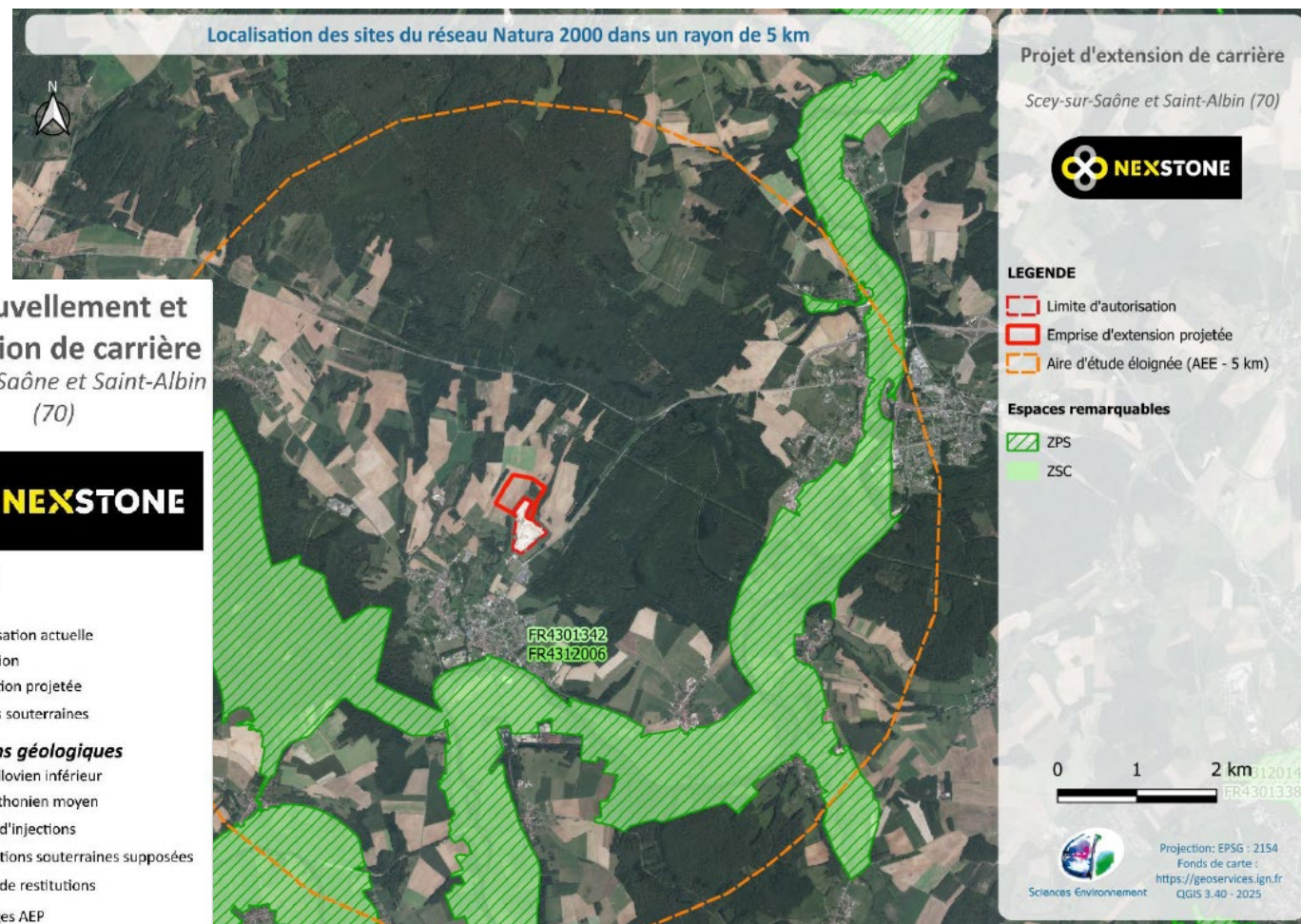
- J3 - Callovien inférieur
- J2 - Bathonien moyen
- Points d'injections
- Circulations souterraines supposées
- Points de restitutions
- Captages AEP
- Périmètre de Protection Rapprochée

0 500 1000 m

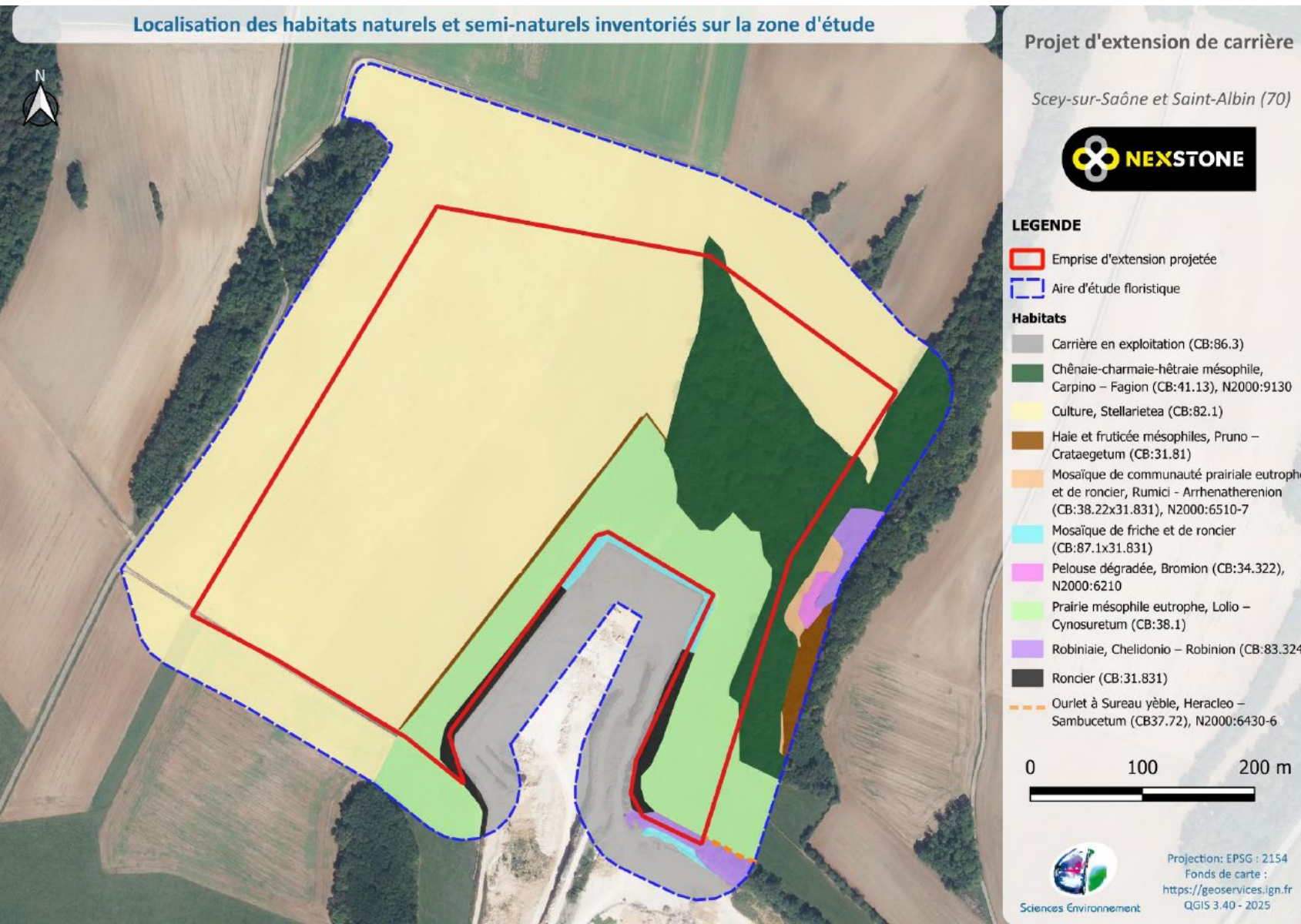


Sciences Environnement

Projection: EPSG:2154 ; Sources : infoterre.brgm ; Carte créée par Sciences Environnement sous QGIS en 2025



Localisation des habitats naturels et semi-naturels inventoriés sur la zone d'étude

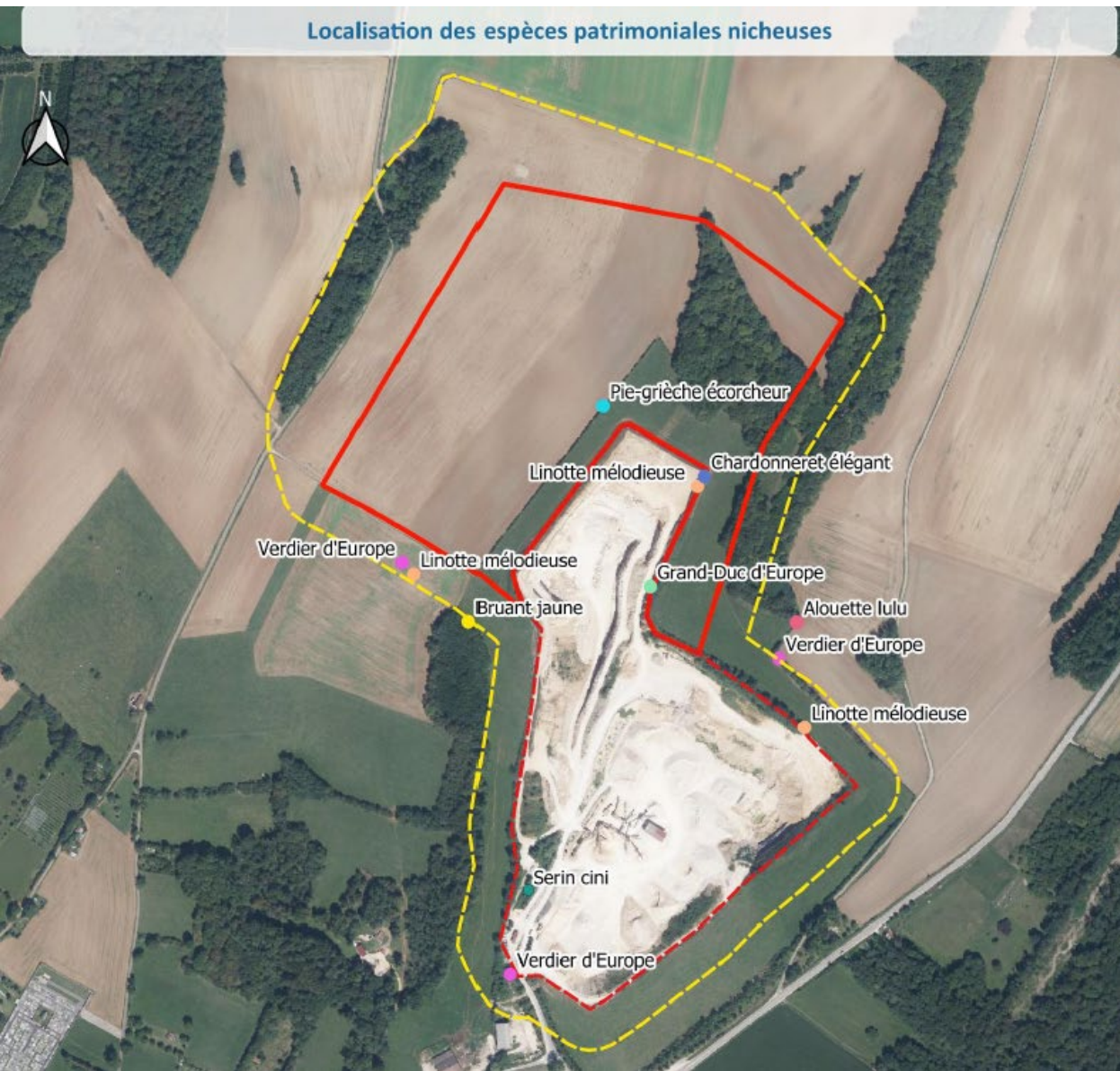


Chênaie-charmaie-hêtraie mésophile



Prairie mésophile eutrophe

### Localisation des espèces patrimoniales nicheuses



### Projet d'extension de carrière

Scey-sur-Saône et Saint-Albin (70)



#### LEGENDE

- Limite d'autorisation actuelle
- Emprise d'extension projetée
- Zone d'influence directe des travaux

0 100 200 m



Sciences Environnement

Projection: EPSG : 2154  
Fonds de carte :  
<https://geoservices.ign.fr>  
QGIS 3.40 - 2025



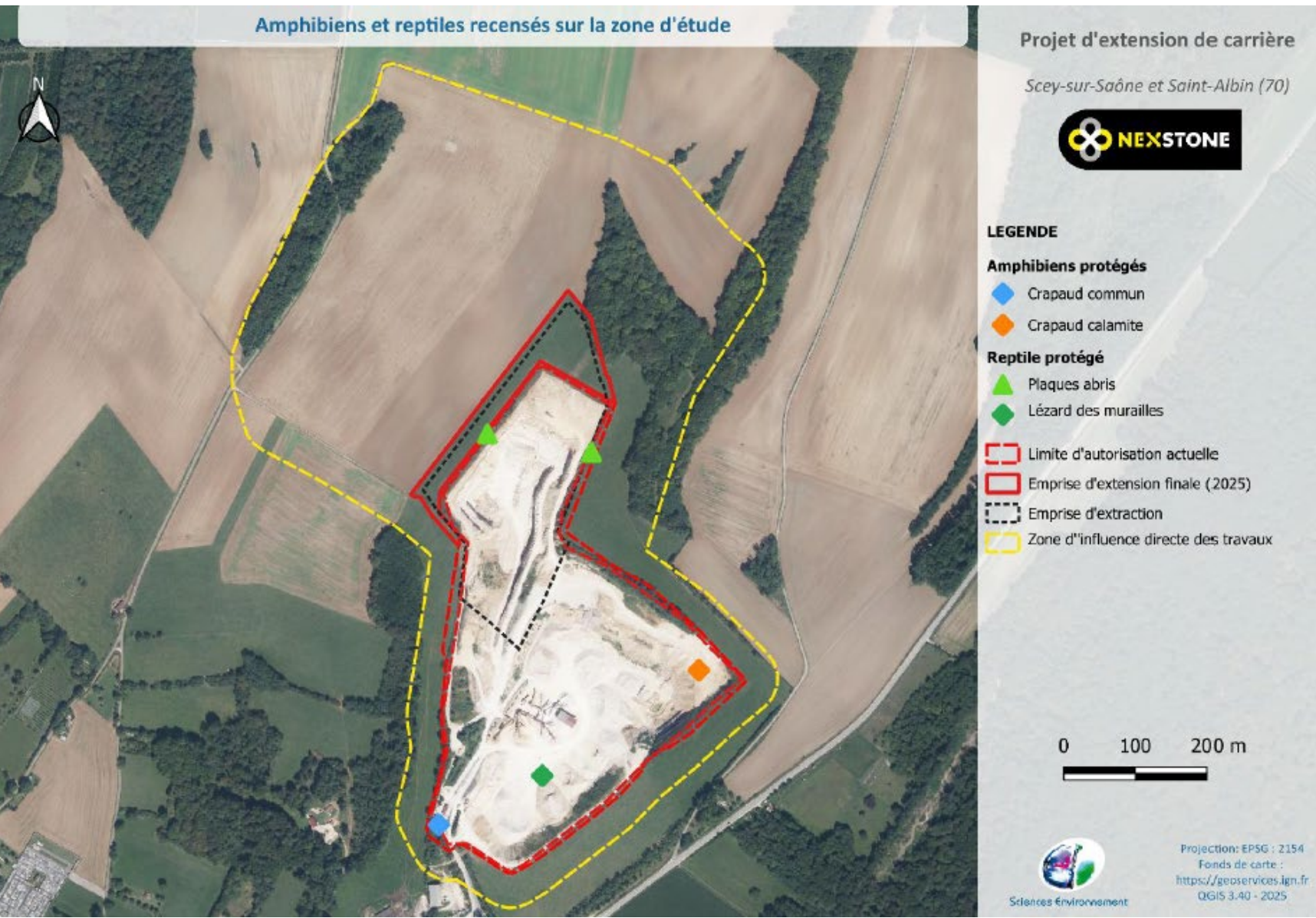
Linotte mélodieuse



Chardonneret élégant

Réunion d'ouverture du 2 septembre 2026

### Amphibiens et reptiles recensés sur la zone d'étude



Lézard des murailles



Crapaud commun

Localisation des arbres d'intérêt pour la biodiversité dans l'emprise d'extension



Projet d'extension de carrière

Scey-sur-Saône et Saint-Albin (70)



LEGENDE

- Arbres à cavités
- ▬ Limite d'autorisation actuelle
- ▬ Emprise d'extension projetée
- ▬ Zone d'influence directe des travaux
- ★ Points d'écoute chiroptères

0 100 200 m



Sciences Environnement

Projection: EPSG : 2154  
Fonds de carte :  
<https://geoservices.ign.fr>  
QGIS 3.40 - 2025

| Nom français             | Fonctionnalité                         |                    |                      |                                    |                        | Note enjeu | Niveau d'enjeu |
|--------------------------|----------------------------------------|--------------------|----------------------|------------------------------------|------------------------|------------|----------------|
|                          | Gîtes                                  |                    |                      | Corridors et continuité écologique | Chasse et alimentation |            |                |
|                          | Gîte de transit automnal et printanier | Gîte d'hibernation | Gîte de reproduction |                                    |                        |            |                |
| Barbastelle d'Europe     | 1                                      | 1                  | 0                    | 1                                  | 1                      | 13         | Modéré         |
| Grand Murin              | 1                                      | 1                  | 1                    | 1                                  | 1                      | 16         | Fort           |
| Grand Rhinolophe         | 0                                      | 0                  | 0                    | 1                                  | 1                      | 15         | Modéré         |
| Noctule commune          | 1                                      | 1                  | 1                    | 1                                  | 1                      | 8          | Faible         |
| Noctule de Leisler       | 1                                      | 1                  | 1                    | 1                                  | 1                      | 8          | Faible         |
| Murin de Natterer        | 1                                      | 1                  | 1                    | 1                                  | 1                      | 12         | Modéré         |
| Petit Rhinolophe         | 0                                      | 0                  | 0                    | 1                                  | 1                      | 13         | Modéré         |
| Pipistrelle commune      | 2                                      | 2                  | 2                    | 2                                  | 2                      | 12         | Modéré         |
| Pipistrelle de Kuhl      | 1                                      | 1                  | 1                    | 1                                  | 1                      | 8          | Faible         |
| Pipistrelle de Nathusius | 1                                      | 0                  | 0                    | 1                                  | 1                      | 7          | Faible         |
| Sérotine commune         | 1                                      | 1                  | 1                    | 1                                  | 1                      | 7          | Faible         |

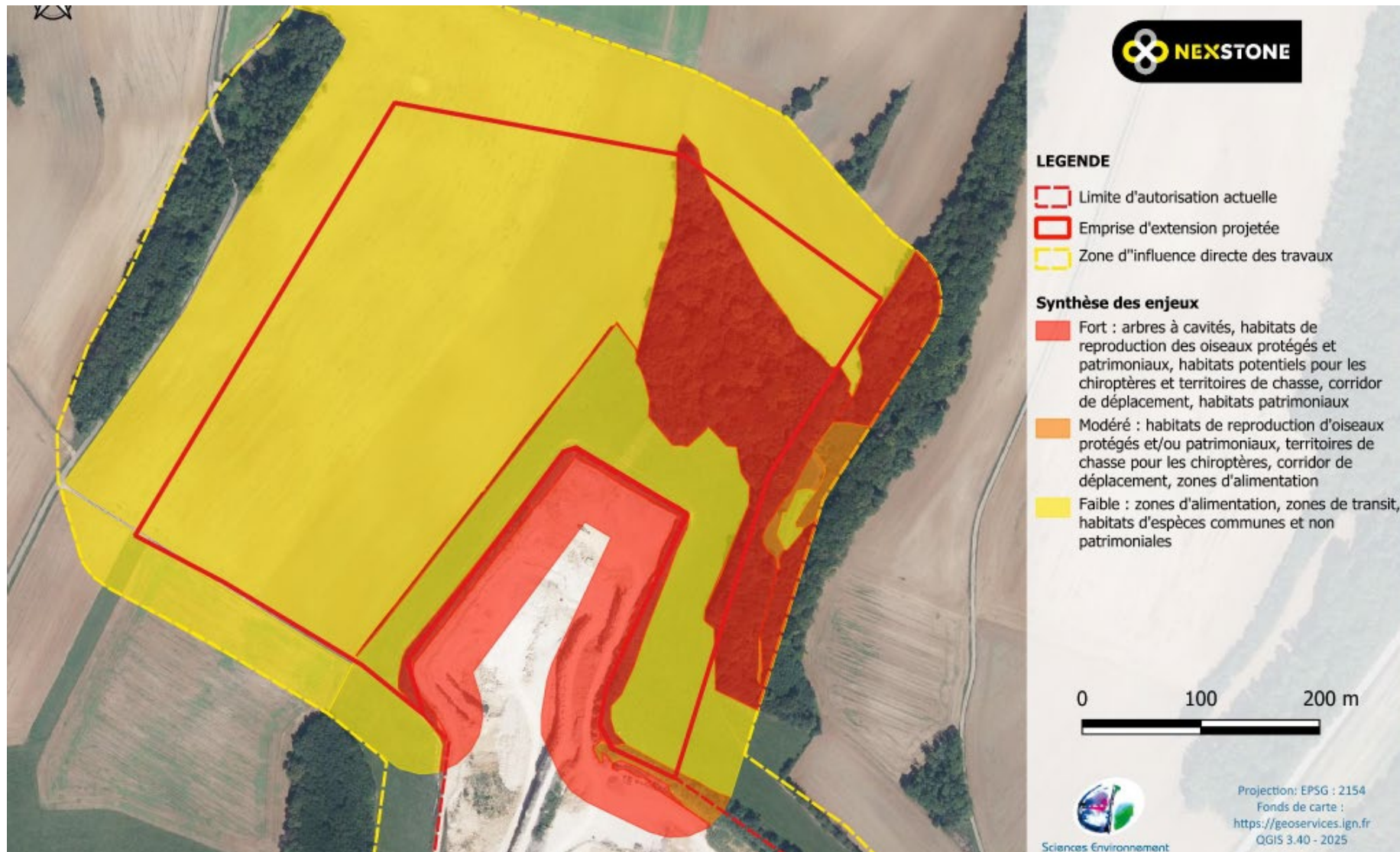
L'enjeu écologique est faible au niveau de la zone de prairie/culture, principalement utilisée par les chauves-souris pour la chasse et l'alimentation. En revanche, il est élevé pour le boisement



Chevreuil



Lièvre



## Mesure d'évitement amont



## Projet d'extension de carrière

Scey-sur-Saône (70)



### LEGENDE

- Limite d'autorisation actuelle
- Emprise d'extension initiale (2024)
- Emprise d'extension finale (2025)
- Emprise d'extraction
- Boisements de chênaie-charmaie-hêtraie conservés
- Haie et fruticée mésophile conservés
- Merlon végétalisé non repris par l'extraction



Grand Duc d'Europe

### Mesures d'évitement

- E1.1a – Evitement géographique : Evitement des populations connus d'espèces protégées ou fort enjeux et/ou leurs habitats (évitement amont de boisement au nord et de la haie/fruticée à l'ouest)
- E4.1a – Evitement temporel : Adaptation de la période des travaux préparatoire sur l'année

### Mesures de réduction

- R1.1c – Réduction géographique : Balisage préventif
- R1.2a – Réduction géographique : Maintien des fronts abrupts
- R2.1f – Réduction technique : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)
- R2.1i et R1.1c – Réduction technique et géographique : Dispositif limitant l'installation des espèces à enjeux + balisage préventif
- R2.1q – Réduction technique : Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu
- R2.2o – Réduction technique : Restitution de prairies et zones minérales dans le cadre de la remise en état
- R3.1a – Réduction temporelle : Adaptation de la période des travaux préparatoire sur l'année

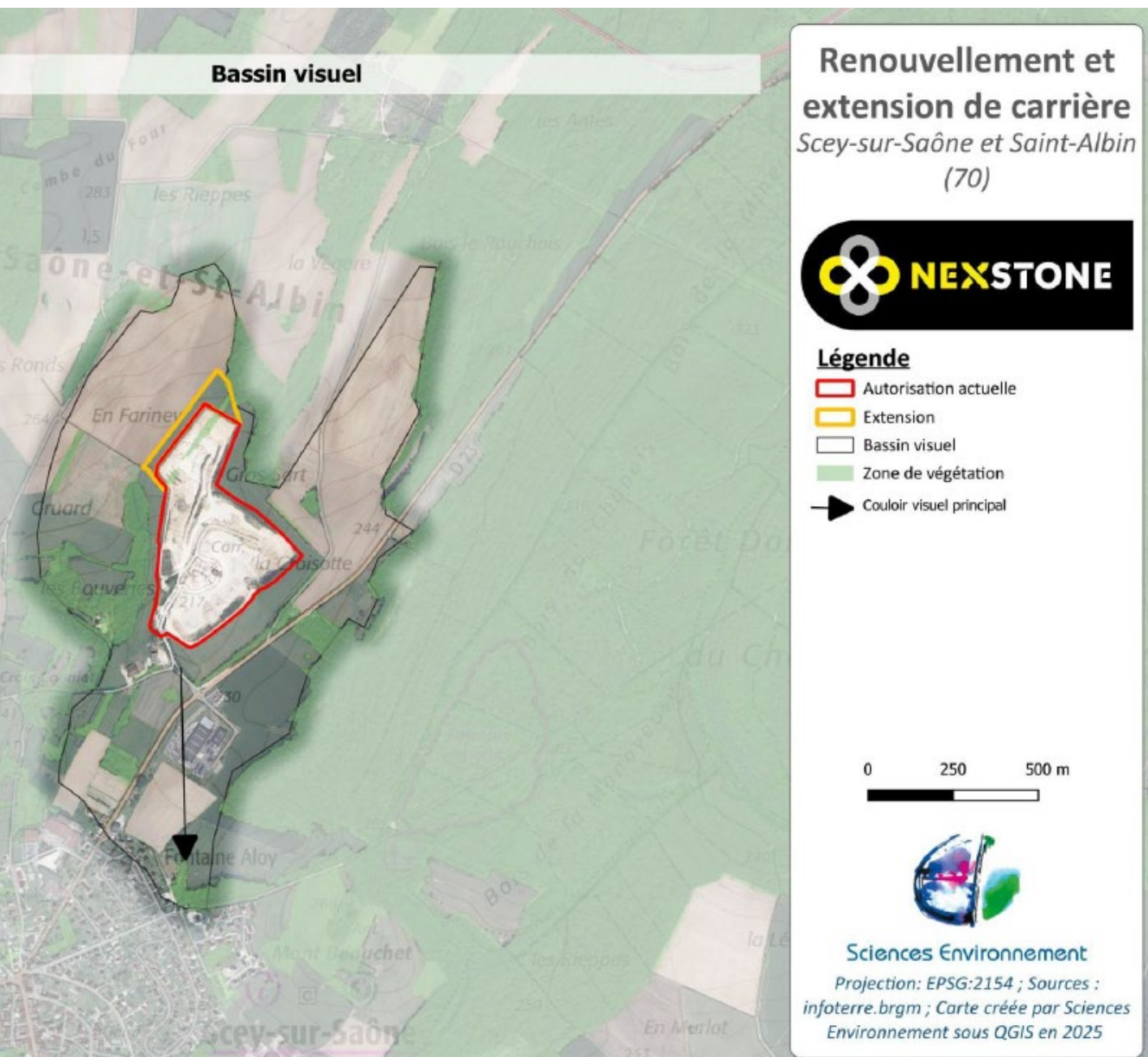
### Mesures de suivi

- Contrôle annuel de l'apparition d'espèces invasives
- Contrôle de la pérennité des populations d'oiseaux patrimoniaux ou à enjeu local (notamment le Grand-duc d'Europe) (2 visites, N+1, N+3, N+5)
- Contrôle de la pérennité des populations de reptiles et batraciens (2 visites, N+1, N+3, N+5)
- Suivi renforcé du Crapaud calamite (2 visites par mois, d'avril à août)
- Contrôle de la mise en place des mesures ERC (N+1, N+5)
- Post-autorisation à N+1 pour vérifier la fonctionnalité de la remise en état et apporter si nécessaire des mesures correctives.



# 03

## PAYSAGE



## Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) et mesures de suivi

### Mesures d'évitement :

Afin d'éviter tout impact de l'extraction sur les différents équipements et réseaux locaux, l'extension a été envisagée en direction du Nord-Ouest, à l'opposé des différents équipements/réseaux et axes routiers du secteur.

### Mesures de réduction :

Afin de limiter l'impact visuel de l'extension depuis les points bas de la prairie, le projet prévoit la réalisation d'un merlon périphérique sur le pourtour de l'emprise d'extension demandée.

### Mesures de compensation :

Le remise en état du site prévue dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Sceaux-sur-Saône et Saint-Albin prévoit un remblaiement partiel de la fosse d'extraction et la plantation d'arbres et d'arbustes en périphérie de celle-ci.

Ces mesures permettront d'atténuer l'impression visuelle laissée par la carrière.

|                              | Sensibilité | Incidence   | Bilan       |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| <i>Sensibilité paysagère</i> | Négligeable | Négligeable | Négligeable |
| <i>Bassin visuel</i>         | Faible      | Négligeable | Négligeable |
| <i>Perception visuelle</i>   | Faible      | Négligeable | Négligeable |



# 04

## NUISANCE

### Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) et mesures de suivi

#### Mesures d'évitement

- La diminution de la production permettra de réduire les potentiels impacts liés aux émissions sonores, de poussières, de vibrations et de projections.
- L'installation de traitement et les stocks seront maintenus au droit du carreau de façon à ce que les principales sources de production de poussières soient encaissées par rapport au TN en périphérie.
- Les poussières de forage seront récupérées par aspiration.
- Les mesures d'évitement actuelles ont montré leur efficacité et seront maintenues dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Scey-sur-Saône (réalisation des tirs pendant les horaires d'ouverture du site, réalisation des tirs dans les règles de l'art et par des professionnels, sécurité maintenue pas un mineur boutefeu avec l'assistance du personnel de la carrière, etc.).
- Les déchets issus du fonctionnement normal du site seront stockés conformément à leurs caractéristiques en attente d'évacuation en filière adaptée.

#### Mesures de réduction

- Les mesures d'évitement actuelles ont montré leur efficacité et seront maintenues dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Scey-sur-Saône (conformité des différents éléments constituant l'installation de traitement et des engins vis-à-vis de la réglementation en vigueur en matière de bruits, et maintien en bon état par un entretien régulier, usage de tout appareil de communication par voie acoustique interdit, implantation et choix des explosifs réalisés de manière à mettre à profit les plans de discontinuités du gisement afin d'augmenter l'efficacité des tirs et de réduire les projections rocheuses non contrôlées liées aux zones de moindre résistance etc.).

- La vitesse sur le site et sur la piste d'accès restera limitée. Cette faible vitesse limite la mise en suspension des poussières liée au déplacement des véhicules (camions et engins) sur un sol sec.
- De même, le plan de circulation de la carrière est optimisé afin de réduire les trajets réalisés par les engins et donc les potentiels envols de poussières.
- Les matériaux de découverte (terre végétale et calcaires altérés) et les stériles d'exploitation seront réutilisés dans le cadre du projet de remise en état de la carrière.

#### Mesures de suivi

- Maintien du contrôle des émissions sonores ;
- Maintien du suivi des retombées de poussières environnementales ;
- Maintien du suivi des émissions de vibrations.

|                             | Sensibilité | Incidence   | Bilan       |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| <i>Bruit</i>                | Faible      | Négligeable | Négligeable |
| <i>Poussières</i>           | Faible      | Négligeable | Négligeable |
| <i>Vibrations</i>           | Faible      | Négligeable | Négligeable |
| <i>Projections</i>          | Faible      | Négligeable | Négligeable |
| <i>Odeurs</i>               | Négligeable | Nul         | Négligeable |
| <i>Emissions lumineuses</i> | Négligeable | Négligeable | Négligeable |
| <i>Déchets</i>              | Faible      | Négligeable | Négligeable |

### Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) et mesures de suivi

#### Mesures d'évitement

- L'extension a été envisagée en direction du Nord-Ouest, à l'opposé des différentes équipements/réseaux et axes routiers du secteur.
- La périphérie du site restera protégée par un dispositif de merlon doublé d'une clôture avec des pancartes, signifiant que le chantier est interdit au public, régulièrement apposées.
- Le projet prévoit une légère diminution de la production moyenne annuelle (200 000 t/an contre 220 000 t/an autorisées actuellement). En considérant l'accueil annuel moyen de 65 000 t/an de matériaux inertes extérieurs et la pratique du contre-voyage à hauteur de 50%, ces modifications permettront de réduire de 40 rotations/jour.

#### Mesures de réduction

- L'intégralité des matériaux de découverte sera réemployée dans le cadre de la remise en état du site. Cette dernière prévoit par ailleurs un retour partiel à l'occupation initiale avec l'ensemencement d'une prairie pâturée au droit du remblai.
- Afin de limiter l'impact visuel de l'extension, le projet prévoit la réalisation d'un merlon périphérique sur tout le pourtour de celle-ci.
- Notons que les effets du transport seront faibles et atténués par l'adoption des mesures de réduction (respect des horaires d'activité, respect des limitations de vitesse dans l'emprise de la carrière et sur les voies publiques, interdiction de surcharge des bennes des camions, nettoyage de la voie publique en sortie de la carrière si elle était rendue boueuse par le trafic camion, bâchage des camions transportant des matériaux sableux).

#### Mesures de réduction

- Le remise en état du site prévue dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Scey-sur-Saône et Saint-Albin prévoit un remblaiement partiel de la fosse d'extraction et la plantation d'arbres et d'arbustes en périphérie de celle-ci.
- Ces mesures permettront d'atténuer l'impression visuelle laissée par la carrière.

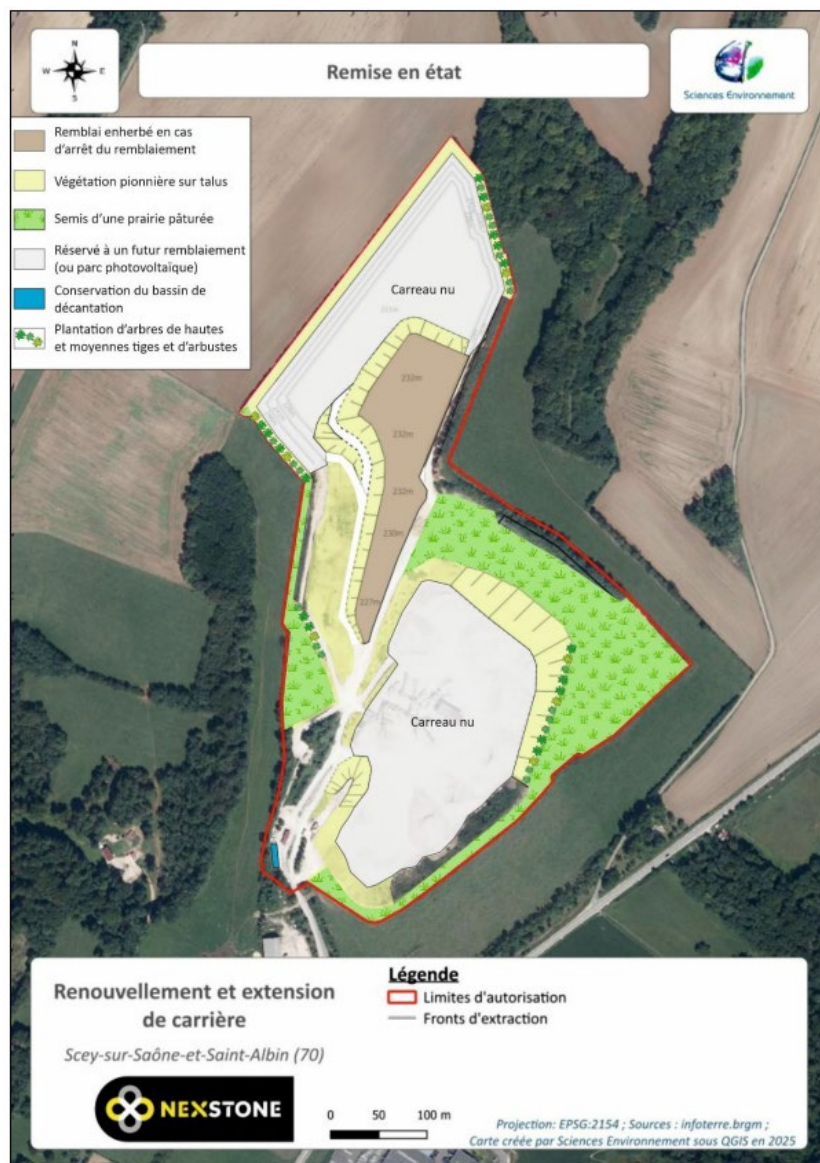
|                                      | Sensibilité | Incidence   | Bilan       |
|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| <i>Population et habitats</i>        | Faible      | Positif     | Positif     |
| <i>Activités économiques</i>         | Faible      | Positif     | Positif     |
| <i>Equipements et réseaux</i>        | Négligeable | Négligeable | Négligeable |
| <i>Occupation du sol - Urbanisme</i> | Faible      | Faible      | Négligeable |
| <i>Patrimoine culturel</i>           | Négligeable | Négligeable | Négligeable |
| <i>Tourisme loisirs</i>              | Faible      | Négligeable | Négligeable |
| <i>Trafic</i>                        | Faible      | Négligeable | Négligeable |



# 05

## PROJET DE REMISE EN ÉTAT

# PROJET DE REMISE EN ÉTAT



| Eléments                     | Type d'aménagement                                                                                                | Objectifs principaux                                                                                                                               |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Carreaux et fronts de taille | <u>Carreau Sud pour partie</u><br>- Remblaiement jusqu'au TN pour partie<br>- Semis d'une prairie                 | - Mise en sécurité du site<br>- Restitution de prairies à l'agriculture<br>- Reconstitution de l'habitat des oiseaux des systèmes bocagers (2,7ha) |
|                              | <u>Carreau Nord pour partie</u><br>- Remblaiement des fronts inférieurs<br>- Pente de talus terrassée à 45° max   | Si absence de projet PV ou de poursuite de remblaiement : ensemencement et restitution à l'agriculture (1ha)                                       |
|                              | <u>Carreaux résiduels Nord et sud</u><br>Carreaux laissés nus                                                     | - Poursuite ultérieure de l'accueil de matériaux inertes<br>Et/ou<br>- Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques                           |
|                              | <u>Fronts de taille</u><br>Purgés ou remblayés pour partie                                                        | Sécurisation en vue d'une utilisation ultérieure du site                                                                                           |
| Abords                       | - Travaux d'aménagement localisés du bassin de décantation actuel (terrassment d'une pente douce sur une largeur) | - Création d'habitat pour les batraciens<br>- Diversification des habitats pour la faune en général                                                |
|                              | - Plantations localisées sur 455 ml                                                                               | - Restitution d'un habitat favorable aux espèces de bocage<br>- Intégration paysagère                                                              |